ANNEXE 5. MODALITES DE TRANSMISSION DE LA LISTE D'ENGAGEMENT

AVERTISSEMENT : Cette annexe constitue une version de travail du format de liste d'engagement attendu dans le cadre du contrat de réserves rapide et complémentaire débutant au 01/04/2014. Dans le cas d'une éventuelle modification de format (peu probable), RTE avertira les acteurs dans les meilleurs délais.

L'envoi de la Liste d'Engagement se fait en respectant le format décrit dans cette présente Annexe.

Lorsque la Liste d'Engagement ne respecte pas le formalisme prévu, elle n'est pas être intégrée dans le SI de RTE et sera considérée comme non valide.

5.1 Nomenclature et format

5.1.1 Nom du fichier

La Liste d'Engagement est un fichier au format `CSV` (Comma Separated Values).

Le nom du fichier doit respecter le masque suivant :

```
Reserves_< Nom de l'acteur >_AAAAMMJJ.csv
```

Où :

- `<Nom de l'acteur>` est le nom de l'Acteur d'Ajustement (identifiant communiqué par RTE),
- `AAAA` est l'année, `MM` est le mois, `JJ` est le jour d'exploitation considéré (autrement dit la journée du lendemain lors de la phase de préparation journalière)
-

5.1.2 Entête

L'en-tête du document consiste en 2 lignes, contenant les informations suivantes :

	Champ	Description	Format
`ligne 1`	Nom de l'acteur	Nom de l'Acteur d'Ajustement *(identifiant communiqué par RTE)*	`texte`
`ligne 2`	Nom des données	Entête fixe correspondant aux données (cf. exemple)	`texte`

Chaque ligne de l'entête doit se terminer par un « `;` ».

5.1.3 **Contenu du corps de fichier**

Le corps du fichier de la Liste d'Engagement comprend une ligne pour chaque EDA, avec le formalisme suivant :

```
<Code_EDA>;<Conditions_Part>;<DMO>;<Nb_Activations>;<Nb_Blocs>;<Val_1>;…;<Val_i>;…;<Val_50>;
```

où :

	Description	**Valeur ou format**
`<Code_EDA>`	Le code de l'EDA utilisé doit être exactement le code transmis par RTE et figurant au Périmètre d'Ajustement de l'Acteur d'Ajustement auquel appartient l'EDA.	`Texte`
`<Conditions_Part>`	Numéro des conditions particulières pour lesquelles la puissance de l'EDA est engagée	`Texte`
`<DMO>`	DMO (en minutes) pour lequel l'EDA est engagée.	`Entier`
`<Nb_Activations>`	Nombre d'Activation sur laquelle l'EDA est engagée	`1` ou `2`
`<Nb_Blocs>`	Nombre d'unités de 30 minutes d'énergies pour laquelle l'EDA est engagée.	`1, 2, 3` ou `4`
`<Val_i>`	Puissance (en MW) pour laquelle l'EDA est engagée contractuellement sur le pas demi horaire `i`.	`Entier`

Chaque ligne du corps du fichier doit se terminer par un « `;` ».

Tableau de correspondance des pas demi-horaire i avec les demi-heures, en fonction du nombre d'heure dans la journée :

Pas i	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
24h	00h00 00h30	00h30 01h00	01h00 01h30	01h30 02h00	02h00 02h30	02h30 03h00	(*)	(*)	03h00 03h30	03h30 04h00
23h	00h00 00h30	00h30 01h00	01h00 01h30	01h30 02h00	(*)	(*)	(*)	(*)	03h00 03h30	03h30 04h00
25h	00h00 00h30	00h30 01h00	01h00 01h30	01h30 02h00	02h00 02h30	02h30 03h00	02*h00 02*h30	02*h30 03*h00	03h00 03h30	03h30 04h00
Pas i	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
23h,24h et 25h	04h00 04h30	04h30 05h00	05h00 05h30	05h30 06h00	06h00 06h30	06h30 07h00	07h00 07h30	07h30 08h00	08h00 08h30	08h30 09h00
Pas i	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
23h,24h et 25h	09h00 09h30	09h30 10h00	10h00 10h30	10h30 11h00	11h00 11h30	11h30 12h00	12h00 12h30	12h30 13h00	13h00 13h30	13h30 14h00
Pas i	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
23h,24h et 25h	14h00 14h30	14h30 15h00	15h00 15h30	15h30 16h00	16h00 16h30	16h30 17h00	17h00 17h30	17h30 18h00	18h00 18h30	18h30 19h00
Pas i	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50
23h,24h et 25h	19h00 19h30	19h30 20h00	20h00 20h30	20h30 21h00	21h00 21h30	21h30 22h00	22h00 22h30	22h30 23h00	23h00 23h30	23h30 00h00

(*) Les valeurs sont vides (mais séparées par des « ; ») sauf pour les journées de 25h.

5.1.4 **Fin du fichier**

La dernière ligne du fichier est :

```
<EOF>
```

5.1.5 **Exemple de fichier**

5.1.5.1 Nom du fichier exemple

```
Reserves_ACTEUR_20131122.csv
```

5.1.5.2 Contenu du fichier exemple

```
1  ACTEUR;
2  Code_EDA;Conditions_Part;DMO;Nb_Activations;Nb_Blocs;00h30;01h00;01h30;0
   2h00;02h30;03h00;02h30_BIS;03h00_BIS;03h30;04h00;04h30;05h00;05h30;06h00
   ;06h30;07h00;07h30;08h00;08h30;09h00;09h30;10h00;10h30;11h00;11h30;12h00
   ;12h30;13h00;13h30;14h00;14h30;15h00;15h30;16h00;16h30;17h00;17h30;18h00
   ;18h30;19h00;19h30;20h00;20h30;21h00;21h30;22h00;22h30;23h00;23h30;24h00
   ;
3  EDA1;1;13;1;1;100;100;100;100;100;100;;;100;100;100;100;100;100;100;100;
   100;100;100;100;100;100;100;100;100;100;100;100;100;100;100;100;100;100;
   100;100;100;100;100;100;100;100;100;100;100;100;100;100;100;100;100;100;
   100;100;100;100;100;100;100;100;100;100;100;100;100;100;100;100;100;100;
4  EDA2;1;13;1;1;110;110;110;110;110;110;;;110;110;110;110;110;110;110;110;
   110;110;110;110;110;110;110;110;110;110;110;110;110;110;110;110;110;110;
   110;110;110;110;110;110;110;110;110;110;110;110;110;110;110;110;110;110;
   110;110;110;110;110;110;110;110;110;110;110;110;110;110;110;110;110;110;
5  EDA3;1;30;1;1;150;150;150;150;150;150;;;150;150;150;150;150;150;150;150;
   150;150;150;150;150;150;150;150;150;150;150;150;150;150;150;150;150;150;
   150;150;150;150;150;150;150;150;150;150;150;150;150;150;150;150;150;150;
   150;150;150;150;150;150;150;150;150;150;150;150;150;150;150;150;150;150;
6  EDA4;1;30;1;1;160;160;160;160;160;160;;;160;160;160;160;160;160;160;160;
   160;160;160;160;160;160;160;160;160;160;160;160;160;160;160;160;160;160;
   160;160;160;160;160;160;160;160;160;160;160;160;160;160;160;160;160;160;
   160;160;160;160;160;160;160;160;160;160;160;160;160;160;160;160;160;160;
7  <EOF>
```

5.2 **Modalité de transmission de la Liste d'Engagement à RTE**

5.2.1 **Transmission principale : voie informatique**

La Liste d'Engagement est envoyé à RTE par le protocole `HTTPS : « Hypertext Transfer Protocol Secure »` mis en place à cet effet, et pour lequel le Titulaire possède un certificat PKI valable.

5.2.2 **Indisponibilité du Système Informatique : mail**

En cas d'indisponibilité du mode de communication informatique, la transmission de la Liste d'Engagement fait l'objet d'une transmission à l'adresse mail du contact opérationnel J-1 RTE défini en Annexe 4. Le contact opérationnel RTE doit en être prévenu par téléphone.

5.2.3 **Obtention d'un certificat PKI**

Le Titulaire obtient un certificat PKI en contactant le Chargé de Relation Client (CRC) du CNES.